
RETOUR SÉCURITAIRE AU VOLLEYBALL

MIS À JOUR le 15 juin 2020 : Alors que notre pays redémarre ses programmes sportifs, il est important pour nous de contribuer en atténuant le risque de contracter et/ou de propager la COVID-19 en participant à des activités de volleyball.

Le document suivant a été mis à jour pour guider ceux qui participent à des programmes de volleyball. Le retour aux activités propres au volleyball devrait uniquement être considéré quand les restrictions des autorités régionales de santé publique le permettent. Veuillez consulter les directives des autorités de santé publique de votre province au territoire avant d'entreprendre toute activité de volleyball.

PARTICIPANTS

- Les participants devraient laver leurs mains avant et immédiatement après avoir participé, tout en les désinfectant à intervalles réguliers pendant la participation.
- La taille de groupes devrait être minimisée en tout temps et respecter les restrictions de la santé publique régionale.
- Les personnes âgées de plus de 65 ans ou avec des états de santé sous-jacents sont jugées comme présentant un risque plus élevé. Leur implication devrait être attentivement prise en compte et probablement découragée.
- Les participants devraient connaître les symptômes communs de la COVID-19 et rester à l'écart s'ils présentent des symptômes.
- Les participants doivent rester à la maison s'ils ont été en contact avec un cas connu au cours des 14 jours précédents.
- Les participants peuvent considérer porter un masque pendant leur participation.

MINIMISATION DES CONTACTS

- Même si la distanciation physique devrait être respectée en tout temps et que le volleyball est catégorisé comme un sport à faible incidence de contacts, ce ne sont pas tous les contacts qui peuvent être entièrement éliminés. Une augmentation de la densité du groupe et/ou une transition des activités contrôlées vers des activités ressemblant plus à des matchs augmenteront le risque de contacts.
- La levée régionale des restrictions sur la fréquence, l'intensité (durée et distance à proximité) et la portée (nombre de participants individuels) des contacts permis orientera la progression de retour au volleyball dans votre région.
- L'encadrement d'un(e) entraîneur(e) doit respecter les pratiques de distanciation physique.
- Les spectateurs peuvent seulement être présents dans le respect des directives régionales de distanciation physique et de la taille permise des rassemblements.
- Des ballons devraient être identifiés pour des groupes spécifiques de participants et le nombre de participants en contact avec chaque ballon devrait être minimisé.
- Les ballons devraient être désinfectés entre chaque groupe d'utilisateurs et aussi fréquemment que possible à l'intérieur même des séances.
- Les contacts évitables entre les participants (poignées de main, tape dans les mains (*high five*), les caucous, etc.) devraient être découragés.

CONSIDÉRATIONS LIÉES AUX INSTALLATIONS

- L'activité à l'extérieur est jugée plus sécuritaire qu'à l'intérieur. Le volleyball de plage ou sur gazon serait jugé plus sécuritaire que le volleyball intérieur.
- Les installations plus grandes avec moins de participants et une meilleure circulation d'air réduiront les risques de transmission à l'intérieur.
- Seules les places, tables, etc. requises devraient être disponibles. L'accès aux fontaines d'eau, aux espaces de réunion, aux vestiaires, etc. devraient être attentivement pris en compte et probablement découragé.
- Toutes les surfaces communes de contact dans l'installation devraient être régulièrement nettoyées et désinfectées.

AUTRES CONSIDÉRATIONS

- Avant chaque séance, tous les participants doivent remplir une attestation liée à la COVID-19.
- Un journal détaillé de tous les participants avec leurs coordonnées devrait être maintenu et conservé dans les dossiers.

CONSIDÉRATIONS D'ATTÉNUATION DE RISQUES

La liste de considération qui suit a été modifiée et adaptée à partir de l'Outil d'évaluation sur les rassemblements de masse et les sports de l'OMH et de l'Outil d'évaluation de risques et la liste de vérification d'évaluation et d'atténuation de risques pour les sports et les clubs du Conseil consultatif de médecine sportive du Canada. Même si cette liste de considération est imposante, elle ne devrait pas être jugée comme étant complète et d'autres considérations pourraient devoir être retenues avant d'aller de l'avant dans la programmation.

MESURES PROPRES AU PERSONNEL

- Y aura-t-il des vérifications médicales / autoévaluation du personnel avant leur intégration?
- Informez-vous les membres pertinents du personnel sur les plus récentes directives disponibles sur la pandémie de la COVID-19 (ressources officielles disponibles pour le Web de la BCCDC, de l'OMS, du CDC, de l'ECDC, de l'ONU, autorités locales de santé publique)? Le personnel est-il engagé à respecter les directives disponibles?
- Les organisateurs sont-ils conscients des rapports quotidiens à l'échelle mondiale et locale produits par les autorités locales, provinciales, nationales et internationales de santé publique?
- Est-ce que des mises à jour quotidiennes sur les changements et de nouvelles informations seront prévues? C.-à-d. des séances quotidiennes d'information.
- Est-ce que le personnel responsable comprend les risques et les voies de transmission de la COVID-19, les étapes que les participants peuvent adopter pour limiter la propagation, les pratiques exemplaires reconnues (notamment l'étiquette respiratoire, l'hygiène des mains, la distanciation physique, etc.), et les restrictions de déplacement depuis différentes régions pouvant affecter l'équipe qui se réunit pour s'entraîner?

MESURES PROPRES AUX ATHLÈTES

- Y aura-t-il des vérifications médicales / autoévaluation des athlètes avant leur intégration?
 - Le processus de rapport et la réponse sont-ils clairs et documentés?
- Les athlètes sont-ils séparés des autres groupes dans des regroupements d'entraînement afin de limiter la transmission?
- Les athlètes, membres du personnel, bénévoles et entraîneurs présentant un risque plus élevé (ceux âgés de 65 ans et plus et ceux présentant des comorbidités) seront-ils isolés et protégés?
- Les athlètes pourront-ils arriver prêts à s'entraîner pour ensuite repartir?
- Les athlètes peuvent-ils pratiquer la distanciation physique dans leurs déplacements vers et depuis le lieu de l'activité?
- Est-ce que la taille du groupe d'entraînement respecte les règles locales et ces dernières sont-elles clairement stipulées?
- Les athlètes se verront-ils assigner de l'équipement particulier pour leur utilisation?

MESURES APPLICABLES AUX INSTALLATIONS

- Est-ce que nettoyage et la désinfection des mains sera possible à l'entrée et à la sortie?
- Y a-t-il des mesures en place pour limiter le partage de l'équipement, des bouteilles d'eau, des serviettes, etc.?
- Est-ce que des aires communes permettent la distanciation physique (minimum de deux mètres)? Est-ce que ce contexte exige la mise en place et l'affichage clair d'une configuration de la circulation des gens?

- Est-ce que l'horaire d'entraînement sera échelonné pour éviter tout chevauchement des groupes?
- Y aura-t-il un affichage clair des règles spécifiques pour l'installation relativement à la COVID-19?
- Est-ce qu'un horaire de nettoyage avec des instructions, des protocoles et des fournitures particulières ont été élaborés pour garantir que le site et l'équipement soient propres et hygiéniques, essuyer les surfaces et tout équipement régulièrement avec du désinfectant est fortement recommandé (avant, pendant et après chaque athlète ou groupe)?
- Y aura-t-il des contenants adéquats pour permettre l'élimination sans risque ou le rangement de tout matériel hygiénique (p. ex. mouchoirs, serviettes, etc.)?
- Y a-t-il des règlements clairs pour l'utilisation de l'équipement du site qui ne sert pas à l'entraînement?

PRÉPARATION EN CAS D'URGENCE ET PLAN DE RÉPONSE

- Y a-t-il un plan de réponse médicale particulière ou un PAU modifié pour traiter la COVID-19? Les éléments clés sont indiqués ci-dessous.
 - Y aura-t-il une (ou plusieurs) personne(s) désignée(s) pour diriger les activités médicales?
 - Y aura-t-il une vérification d'autoévaluation médicale en place avant l'intégration?
 - Y aura-t-il des mesures établies de rapports et d'inscription des données d'autoévaluation quotidienne pour tous les participants?
 - Y aura-t-il une procédure pour les athlètes ou le personnel qui permet de clairement identifier qui contacter et comment, s'ils (ou que d'autres athlètes) ne se sentent pas bien quand ils se trouvent dans l'installation?
 - Y aura-t-il des espaces d'isolement disponibles sur place jusqu'à ce que les personnes malades soient adéquatement traitées?
 - Y aura-t-il des services de premiers soins en place?

GESTION DE NOUVEAUX CAS OU DE CAS SOUPÇONNÉS

- Existe-t-il un plan pour gérer toutes les interventions de la santé publique qui seraient nécessaires si des athlètes, du personnel ou des bénévoles sont infectés ou deviennent malades?
- Est-ce que le plan inclut des protocoles pour aviser tous les participants d'une possible exposition à la COVID-19 si des cas soupçonnés ou confirmés sont identifiés?
- Y aura-t-il un mécanisme établi de collaboration et de coordination avec le secteur de la santé publique dans les cas d'éclosion de nouveaux cas?
- Y aura-t-il une autorité ou un organisme décisionnel et une procédure convenue pour modifier, restreindre, reporter ou annuler le retour à l'accès au site d'entraînement lié à l'éclosion en évolution de la COVID-19?
- Y aura-t-il des arrangements pour activer une équipe des activités stratégiques s'il y a des cas soupçonnés de la COVID-19?

COMMUNICATION

- Y aura-t-il une stratégie de communication sur l'atténuation de risques de la COVID-19?
- Y aura-t-il une (ou plusieurs) personne(s) désignée(s) pour diriger les activités auprès des médias et responsable de gérer toutes les communications internes et extérieures avec l'ONS, l'OPS, la santé publique, les gouvernements, le public en général et les médias?